

Affaire 12-221020

Gestion des loyers commerciaux / Remise gracieuse de dettes liées aux conséquences de la crise sanitaire COVID 19 (Madame DEURWHEILLER Christine)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le <u>16</u> octobre 2020 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 21

Absents excusés: 4

Procurations: 4

Total des votes : 25

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



Johnny PAYE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT

L'an deux mille vingt le VINGT DEUX OCTOBRE à DIX SEPT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1tm adjointe -Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe - Joan DORO 4^{ème} adjoint - Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe - Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe -François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint -Sonia ALBUFFY conseillère municipale - Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal - Lucay CHEVALIER conseiller municipal - Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale -Sandra GRONDIN conseillère - Elisabeth BAGNY conseillère municipale - Victorien JUSTINE conseiller municipal - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S): Sophie ARZAL conseillère municipale - Yannick BOYER conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S): Jean Yves FAUSTIN 2^{the} adjoint à Jean-Claude DAMOUR - Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET - Sabrina HOARAU conseillère municipale à Sabine IGOUFE - Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE

Affaire 12-221020

Gestion des loyers commerciaux / Remise gracieuse de dettes liées aux conséquences de la crise sanitaire COVID 19 (Madame DEURWHEILLER Christine)

Madame DEURWHEILLER Christine dispose actuellement d'un bail commercial avec la Commune pour l'exploitation du local commercial (boutique souvenirs-tradition) situé place du Souvenir à proximité du boulodrome.

Ce bail commercial fait l'objet d'un loyer mensuel de 450 € et court depuis le 1^{er}octobre 2017.

974-219740065-20201022-DCM12-221020-

Date de télétransmission : 29/10/2020 Date de réception préfecture : 29/10/2020 Dans un courrier en date du 15 septembre 2020 et malgré l'annulation des loyers pendant les périodes de confinement, Madame DEURWHEILER nous fait part de ses difficultés de paiement de son loyer, sans discontinuer depuis le début de la crise sanitaire liée au COVID 19.

Son activité commerciale est très affectée par la crise sanitaire compte tenu de la quasi-disparition de la clientèle touristique.

Elle sollicite de la part de la Commune l'annulation des loyers depuis le mois de mars jusqu'au mois de juillet inclus :

- Titre de loyer émis au prorata (confinement) pour le mois de mars = 203,22 €
- Mois d'avril (confinement) = pas d'émission de titre de loyer
- Titre de loyer émis au prorata (confinement) pour le mois de mai = 290,32 €
- Titre de loyer mois de juin = 450 €
- Titre de loyer mois de juillet = 450 €

Cette annulation de loyers représenterait une somme de 1 393,54 €.

Au vu des éléments ci-dessus et compte tenu de la situation économique très dégradée de son activité, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse de dettes pour un montant de 1 393,54 €.

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à la MAJORITÉ des membres présents et représentés et 3 ABSTENTIONS (Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal)

- **VALIDE** le principe d'une remise gracieuse en faveur de Madame DEURWHEILER Christine pour un montant de 1 393,54 €
- **AUTORISE** la dépense correspondante qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 67-article 678
- AUTORISE le Maire ou en son absence l'élu délégué à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Shoov PAVET